

REPRISE D'UN HÔTEL

Vos 30 premiers jours en ligne

Ce que vos clients voient de l'hôtel sur internet (site, fiche Google, plateformes, e-mails, réseaux) est souvent encore au nom de l'ancien exploitant. Voici, dans l'ordre, comment tout remettre au vôtre sans perdre une réservation.

1 LE JOUR DE LA SIGNATURE

Les accès à demander

- ☐ **Nom de domaine** : chez quel bureau d'enregistrement (OVH, Gandi, Ionos...), au nom de qui, jusqu'à quelle date. Demandez à votre notaire ou à votre avocat de le citer dans l'acte, parmi ce qui est cédé.
- ☐ **Site internet** : l'hébergeur, les accès d'administration, le prestataire et son contrat.
- ☐ **Adresses e-mail de l'hôtel** : les mots de passe. Elles reçoivent les réservations.
- ☐ **Moteur de réservation et channel manager** : le contrat, les accès, le compte qui reçoit les acomptes.
- ☐ **Booking, Expedia, Airbnb...** : le numéro de l'établissement. Sur Booking, seul l'ancien exploitant peut lancer le changement de propriétaire : qu'il le fasse le jour même, avec votre e-mail et la date de reprise.
- ☐ **Fiche Google, Facebook, Instagram** : vous faire ajouter comme propriétaire ou administrateur.
- ☐ **Ligne téléphonique** : la reprendre à votre nom sans changer de numéro. Il est imprimé partout.
- ☐ **Photos et textes du site** : savoir qui en a les droits, souvent le photographe.

2 SEMAINE 1

Que l'argent arrive chez vous

- ☐ **Coordonnées bancaires** sur chaque plateforme, dans le moteur de réservation et le terminal de paiement. Sinon, le paiement de vos nuits part chez l'ancien exploitant.
- ☐ **Booking** : à sa demande, vous recevez un e-mail pour créer votre compte et donner facturation, TVA et IBAN (jusqu'à 7 jours). Faites-lui solder ses factures avant : elles peuvent vous être transférées. La connexion au channel manager est remise à zéro : rebranchez-la aussitôt.
- ☐ **Expedia et les autres plateformes** : demandez à chacune sa procédure de changement de propriétaire.
- ☐ **Nom de domaine** : date d'expiration vérifiée, renouvellement automatique activé, changement de titulaire lancé (il passe par l'accord de l'ancien titulaire). Un domaine qui expire, c'est le site et les e-mails coupés.

Semaines 2 à 4 au verso →

3 SEMAINES 2 ET 3

Que tout soit à votre nom

- ☐ **Mentions légales du site**, obligatoires : nom et forme de votre société, capital, siège, RCS, TVA, e-mail et téléphone, directeur de la publication, hébergeur. Elles nomment souvent encore l'ancienne société.
- ☐ **Conditions de réservation, politique de confidentialité, e-mails de confirmation** du moteur : au nom de la nouvelle société.
- ☐ **Médiateur de la consommation**, obligatoire pour vendre aux particuliers : l'adhésion est au nom d'une société, souscrivez pour la vôtre.
- ☐ **Fiche Google** : la propriété principale, au plus tôt sept jours après votre ajout. Si l'ancien propriétaire ne vous a pas ajouté, faites une demande d'accès depuis la fiche. Puis horaires, photos récentes, lien du site et bouton de réservation.
- ☐ **Office de tourisme, guides, réseaux et labels** : vos coordonnées, vos dates d'ouverture.

4 SEMAINE 4

Faire savoir que c'est vous

- ☐ **Annoncez la nouvelle équipe** sur la fiche Google, Facebook et Instagram, avec une photo de vous.
- ☐ **Répondez aux avis récents**, signés de votre prénom : c'est ce que lisent vos futurs clients avant de réserver.
- ☐ **Le site** : le garder, le rafraîchir ou le refaire. Ne coupez jamais l'ancien avant que le nouveau soit prêt, et gardez les mêmes adresses de pages ou redirigez-les, sinon Google repart de zéro.
- ☐ **La réservation directe** : un avantage réservé à ceux qui réservent chez vous (petit-déjeuner, arrivée plus tôt), visible sur chaque page.

Besoin d'un coup de main ? Pour un hôtel repris, Aubelo fait ces démarches avec vous (nom de domaine, fiche Google, mentions légales, moteur de réservation), et votre nouveau site est en ligne sous 7 jours après votre feu vert, même si l'ancien nom de domaine n'est pas encore récupéré. Ces démarches sont comprises dans l'abonnement : 149 € HT par mois, sans frais de départ, après 14 jours d'essai gratuits.

Fabien Riou
07 87 60 93 89
fabien.riou@aubelo.com

Fiche pratique établie en octobre 2026, pour information : elle ne remplace pas le conseil de votre notaire, de votre avocat ou de votre expert-comptable. Les démarches des plateformes peuvent changer ; suivez celles qu'elles indiquent.